

La présidente

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 2 novembre 2022

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE DE CONSEILS OU AVIS METHODOLOGIQUES – ARTICLE L.121-1

- **Avis à caractère méthodologique relatif à la participation citoyenne au pacte de mobilités locales de VITRE COMMUNAUTE (35)** : Mmes Marie GUICHAOUA et Michelle TANGUY sont désignées pour produire un avis à caractère méthodologique sur la préparation et le suivi de la participation du public au pacte de mobilités locales de VITRE COMMUNAUTE.
[Consulter la décision](#)
- **Conseil relatif à la participation du public à l'élaboration du plan « paysage et transition énergétique » de la Communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon (13)** : M. Xavier DERRIEN est désigné pour conseiller la communauté d'agglomération DLV Agglo pendant la participation du public à l'élaboration du plan paysage et transition énergétique.
[Consulter la décision](#)

II. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT OU DE GARANTE - ARTICLE L.121-17

- **Modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine** : Mmes Marianne AZARIO et Georgette PEJOUX sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce plan.
[Consulter la décision](#)

MISSIONS EN COURS

I. DEBAT PUBLIC

- **Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Ile de France, intitulé par le maître d'ouvrage « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore »** : Sur proposition de la présidente de la commission particulière du débat public, sont désigné.e.s comme membres de cette commission particulière :

- Mme Agnese Maria BERTELLO,
- Mme Nathalie DURAND,
- M. Laurent HIDALGO-FRIAZ,
- M. Alain ROTBARDT,
- Mme Dominique SIMON.

[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATION PREALABLE

- **Projet de piscine d'entreposage de combustible usé à LA HAGUE (50) :** la CNDP prend acte du bilan du responsable du projet présentant les enseignements qu'il tire de la concertation préalable. La CNDP constate que des points de vue et des positions opposés concernant l'opportunité du projet se sont manifestés pendant la concertation. Le maître d'ouvrage répond globalement à certaines questions du public. Toutefois, la CNDP relève que certaines réponses restent peu précises. La question de l'opportunité du projet et de son dimensionnement ayant été au cœur de la concertation préalable, la CNDP recommande notamment que la concertation continue prenne en compte les enseignements du débat public sur le programme « nouveau nucléaire » en cours, et les conséquences de ce programme sur ce projet. Elle recommande également que la concertation continue soit bien ouverte à tous les publics et permette de poursuivre l'information du plus grand nombre sur ce projet.

Mme Karine BESSES et M. Pascal BRERAT sont désigné.e.s garante et garant chargé.e.s de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

- **Projet d'usine de batteries lithium-ion VERKOR (59) :** la CNDP prend acte du bilan des responsables de projet présentant les enseignements tirés de la concertation préalable. La CNDP constate que les maîtres d'ouvrage répondent globalement à l'ensemble des questions du public et aux recommandations des garants. La CNDP émet plusieurs recommandations pour la poursuite de la concertation continue afin de garantir l'information et la participation la plus large possible du public à l'élaboration de ce projet.

M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

- **Projet de production d'acier à basse émission de CO2 sur le site de DUNKERQUE (59) :** Le dossier de concertation proposé par les responsables du projet est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation. Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont validées. La concertation se déroulera du 23 novembre 2022 au 12 février 2023.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de construction d'une ligne THT entre Amiens et Petit-Caux (76, 80) :** Le dossier de concertation proposé par le responsable du projet est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation. Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. La concertation se déroulera du 23 novembre 2022 au 17 février 2023. M. Christophe BACHOLLE est désigné garant de la concertation préalable sur ce projet, en complément des garantes précédemment désignées.
[Consulter la décision](#)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO